PRÉSENTATION DES TROPHÉES ET MANDIBULES DE BICHES ET DE FAONS 2020-2021*

Vous étiez bénéficiaire d'un plan de chasse grands cervidés en Indre-et-Loire pour la saison 2020-2021 et vous avez obtenu l'attribution d'au moins:

- **Un cerf (CEM 1 ou 2)** : vous devez apporter le trophée propre avec mandibule de chaque cerf prélevé à la maison de la chasse deThilouze.
- **Une biche (CEF) ou un jeune cervidé (CEJ)** votre Fédération souhaite assurer comme la saison dernière une gestion plus précise de la population de l'espèce « cerf élaphe » et a inscrit cette action au Schéma Départemental de Gestion Cynégétique 2018-2024. A cette fin, l'amélioration de la connaissance nécessite l'examen des mâchoires inférieures (mandibules) de toutes les biches (CEF) et jeunes cervidés (CEJ) prélevés pendant la saison de chasse 2020-2021.

1 QUELLES DATES?

les 12, 13 et 14 avril 2021

2 QUELS HORAIRES?

de 9h à 12h et de 14h à 17h

3 OÙ?

A la Maison de la Chasse de Thilouze, (37260)
Domaine de Sirand

4 QUELLES CONDITIONS?

Vous présentez votre trophée et repartez avec, sauf si celui-ci doit être coté. Les mandibules sont conservées par la FDC.

(avec le concours de l'ADCGG 37)*

Modalités Pratiques:

- *Merci de rapporter vos bracelets non utilisés et non fermés à cette occasion, si vous ne l'avez pas déjà fait.*
- *Pour les biches ou les faons, vous devez présenter les 2 mâchoires inférieures de chaque animal prélevé, propres, attachées et accompagnées de la languette numérotée du bracelet de plan de chasse.*